



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 67963

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) concernant le taux de TVA applicable à la restauration traditionnelle. Une baisse du taux de TVA appliquée à la restauration traditionnelle est en effet très attendue par les professionnels de l'hôtellerie car elle est indispensable pour honorer les engagements pris lors de la négociation du 30 avril 2004. Ils s'inquiètent donc du report éventuel de l'entrée en vigueur de la baisse de la TVA, envisagée au 1er janvier 2006. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache la plus grande importance à ce que les restaurateurs puissent bénéficier du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La proposition de directive relative au champ d'application des taux réduits, qui a été présentée par la Commission le 23 juillet 2003 et qui prévoit notamment la faculté d'appliquer le taux réduit à ce secteur d'activité a constitué une étape importante dans la réalisation de cet objectif. De la même manière, le soutien de l'Allemagne pour une application de cette mesure à compter du 1er janvier 2006 est également de nature à favoriser une issue positive dans ce dossier. Pour autant, l'accord unanime des États membres de l'Union Européenne, indispensable en matière fiscale, n'a pu encore être obtenu sur cette proposition. Cela étant, de nouvelles perspectives encourageantes apparaissent. Lors de la réunion de l'ECOFIN du 7 juin dernier, il est apparu que de plus en plus d'États membres soutenaient notre demande de pouvoir appliquer le taux réduit de TVA pour le secteur de la restauration. Bien évidemment, le Gouvernement met en oeuvre tous les moyens afin d'obtenir, dans ce cadre, un ralliement de ses partenaires à sa position eu égard à l'effet positif escompté d'une telle mesure sur l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67963

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6190

Réponse publiée le : 2 août 2005, page 7570